

LE SANCTUAIRE ET SA COMPLEXITÉ

Insuffisance du programme de nos églises.

QUAND ON a visité un certain nombre d'églises construites en France depuis la dernière guerre, une constatation s'impose : que ces églises soient richement ou pauvrement dépourvues, grandes ou petites, réussies ou non au point de vue artistique, fidèle image des traditions architecturales anciennes ou créations plus ou moins influencées par les idées contemporaines, on reste en général frappé de la pauvreté liturgique fonctionnelle que suppose l'intérieur de ces édifices.

On distingue toujours sans peine les deux zones que sont le sanctuaire et la nef; c'est l'essentiel. Mais ensuite ? Le sanctuaire, souvent c'est un autel et rien d'autre; quant à la nef, c'est la place plus ou moins indifférenciée des fidèles. Pour que l'autel puisse à lui seul meubler l'espace capital du sanctuaire, on lui donne alors des dimensions disproportionnées par rapport au volume de l'église; et comme on aurait peur de ne pas paraître « moderne » ou « liturgique » si on ne lui donnait pas la forme d'une table posée sur un ou plusieurs pieds, on voit parfois d'énormes établis qui encombrent monstrueusement la partie haute de l'édifice. Mais à côté de cela, pas de siège du célébrant, pas d'ambon pour la liturgie de la Parole, pas de place prévue pour les ministres. Un tel sanctuaire, tête de l'édifice, est comme un crâne sans yeux, sans bouche et sans oreilles. Dans la nef, même constatation : l'espace indifférencié appelle une foule organique et statique. Pas de place prévue pour la chorale, ni pour l'orgue. En y entrant, on n'y peut imaginer les processions de l'entrée du clergé, de

la communion, de la nuit pascale. Tout se passe comme si une assemblée embryonnaire avait créé cet espace. C'est comme si on devait y loger un fœtus, avec une tête énorme, l'autel, et un corps aux membres à peine distincts, la masse des fidèles.

Sans doute le renouveau liturgique nous a débarrassés de nombreux éléments postiches et d'organes témoins qui finissaient par encombrer le lieu de culte et masquaient l'essentiel par l'accessoire. Il nous a rendus attentifs aux signes les plus fondamentaux du mystère et nous fait apprécier plus que tout la sobriété évangélique. Mais après le décapage des rites et le nettoyage des lieux de culte — si radical qu'il est parfois excessif — on ne redécouvre que lentement la complexité d'une assemblée liturgique adulte et les conditions d'une célébration intégrale. On serait tenté de dire que beaucoup de nos églises récentes sont pensées sur le modèle d'une messe dialoguée, comprenant le prêtre à l'autel, avec au mieux un servant, et les fidèles dans la nef. Mais la messe dialoguée, modeste commencement il y a un quart de siècle d'un retour à une participation liturgique plus active, n'est en aucune manière le type idéal de la célébration du culte chrétien.

Sans doute aussi, beaucoup d'églises nouvelles sont aménagées ou construites pour des quartiers où la vie paroissiale est à créer. L'assemblée chrétienne qui commence de s'y réunir est souvent pauvre en moyens et ses possibilités liturgiques sont fort restreintes. Le prêtre responsable, absorbé par sa tâche missionnaire, n'a pas de grandes prétentions pour sa messe du dimanche, de style simple et modeste. Cependant, il faut aussi penser à l'avenir. Nous ne construisons pas des églises pour y célébrer le culte nécessairement rudimentaire de la communauté qui commence aujourd'hui de s'y rassembler, mais pour le plein exercice de la liturgie. Nos successeurs ne devraient pas avoir à accuser d'imprévoyance, voire d'ignorance ou d'incurie, le programme qui a présidé à la construction ou à l'aménagement de nos églises.

Il serait trop facile de reporter sur les architectes la responsabilité de cet état de chose. Bien sûr, un trop grand nombre d'architectes d'églises attachent beaucoup plus d'importance aux formes extérieures du bâtiment qu'à son

aménagement intérieur, et d'aucuns ont été quelquefois plus soucieux de produire une œuvre originale que de répondre aux exigences d'un culte liturgique vraiment chrétien. Mais en définitive, la responsabilité revient à qui a commandé l'église. C'est au curé et à la commission diocésaine de fournir à l'architecte un programme qui définisse clairement les fins liturgiques complexes d'une église. Tous croient savoir ce qu'est une église. En réalité, force est de constater *post factum*, aussi bien dans les églises nouvelles que dans les aménagements hâtifs, provisoires ou définitifs, d'églises existantes, que la nature du culte liturgique pour lequel elle est faite reste partiellement ignoré non seulement des architectes, mais même du clergé.

Essayons donc de dégager les points essentiels du programme spatial d'un lieu de culte ordinaire. Nous commencerons par le sanctuaire.

Les éléments constitutifs du sanctuaire.

Un document syrien de la fin du 4^e siècle ou du début du 5^e siècle, connu sous le nom de *Constitutions Apostoliques*, nous fournit non seulement une description de la messe à cette époque, mais aussi des renseignements sur la conception qu'on se faisait du lieu du culte. Je le choisis moins pour donner en modèle l'architecture qu'il suppose que pour y découvrir les grandes fonctions spatiales d'une liturgie vivante. L'auteur s'adresse à l'évêque, pasteur de la communauté. Il écrit :

... « Lorsque tu rassembles l'Église de Dieu (ô évêque) comme le capitaine d'un grand vaisseau, ordonne que la réunion se fasse en toute sagesse, ordonnant aux diacres, comme à des matelots, qu'ils pourvoient avec diligence et décence à la place des frères, qui sont comme les passagers.

Tout d'abord, que l'édifice soit de forme oblongue, tourné vers l'orient, pourvu de *pastophoria* (espèces de sacristies) de part et d'autre, du côté oriental, et qui rappelle l'aspect d'un vaisseau. Le siège de l'évêque se situera au milieu; le presbyterium s'assoira de chaque côté; les diacres se tiendront debout, alertes, légèrement vêtus, semblables aux matelots et aux chefs des rameurs. Ils veilleront à ce que, dans l'autre

partie de l'église, les laïcs prennent place avec calme et bon ordre; que les femmes s'assoient à part et se taisent.

Le lecteur se tenant au milieu sur un lieu élevé lira (les livres de l'A. T.). (Toutes les deux lectures, un autre chante un psaume, le peuple répond à la fin des versets. Suivent la lecture des Actes, de l'Épître, de l'Évangile, les homélies des prêtres et de l'évêque.)

D'après cette description, l'espace nécessaire aux ministres comprend trois zones :

1° A l'est, le siège du président entouré des prêtres.

2° La place des diacres qui dirigent l'assemblée.

3° Un lieu élevé et central où se font les lectures et la psalmodie responsoriale.

L'autel n'est pas mentionné. Mais il se rattache localement au président.

L'étude des liturgies orientales et des anciennes basiliques méditerranéennes nous confirme que nous avons traditionnellement quatre éléments essentiels constitutifs de l'espace destiné aux principaux ministres du culte chrétien : le *siège* du président, l'*autel*, la place des *diacres*, les lieux de la *lecture* et de la *prédication*. On pourrait y adjoindre par extension le chœur ou lieu de la *schola*. Mais nous en traiterons plus justement demain avec l'organisation de la nef. Nous allons reprendre chacun de ces quatre points nécessaires à l'aménagement d'un sanctuaire. Ce qui concerne l'autel toutefois est traité à part d'une manière plus approfondie par le T. R. P. Roguet.

I. — LE SIÈGE DU CÉLÉBRANT

Nous sommes accoutumés à considérer que l'élément premier du sanctuaire est l'autel. C'est là chose naturelle parce que l'autel est ordinairement aussi le lieu de la sainte Réserve, et parce que nous sommes habitués à voir dans nos églises, depuis la Renaissance, des autels monumentaux. Il faut pourtant observer que des parties importantes de la liturgie se célèbrent sans autel. En revanche, il n'existe pas d'assemblée pleinement liturgique sans un

président qui représente le Seigneur lui-même au milieu de son peuple.

Nombreux et divers sont les modes de présence du Seigneur dans la liturgie : présence dans l'assemblée elle-même en prière, signe de l'Église, Corps du Christ; présence dans l'annonce de la Parole de salut; présence de grâce efficace dans les sacrements; présence substantielle, enfin, dans l'eucharistie. Parmi tous ces modes de présence du Seigneur, celle qui paraît et agit dans les ministres du culte, et spécialement dans le président, confère à celui-ci un rang à part et une place d'honneur (cf. *Mediator Dei*, 20). C'est l'évêque, ou à sa place le prêtre, qui convoque et assemble le peuple et c'est autour de lui que s'organise le culte. Il est la tête vivante de l'assemblée. Les siècles anciens étaient peut-être plus sensibles que nous ne le sommes à cet aspect personnel du mystère liturgique, plus fondamental que celui des choses ou des objets du culte, fût-ce l'autel. Qu'il suffise de rappeler que, primitivement, il n'y avait pas d'autel stable; on apportait au moment voulu la table du sacrifice eucharistique : ainsi le trône de l'évêque était vraiment pendant toute la célébration liturgique le centre de l'assemblée. La conférence de Mme Denis-Boulet nous a montré que, dans nombre d'églises anciennes, l'organisation du lieu de culte était faite en fonction de la liturgie de la Parole et de la place qu'y occupaient l'évêque et son clergé : au milieu de l'église dans un des vieux types syriens; au fond de l'abside en Occident. De là le président exerçait son rôle d'« évêque », c'est-à-dire de surveillant. On le comparait alors au poste de guet d'où le vigneron garde sa vigne, ou encore au pasteur veillant sur son troupeau, non point pour lui imposer sa domination mais pour être plus totalement à son service. De là il s'adressait à son peuple. De lui, image du Christ siégeant au ciel, découlaient les pouvoirs spirituels qui se répartissaient dans l'assemblée.

La session de l'an dernier a insisté fortement sur la remise en valeur dans nos célébrations du rôle du président, conformément au principe rappelé par l'*Instruction* : « Le prêtre célébrant préside à toute l'action liturgique » (n. 93).

En bonne logique, cette remise en valeur exige, non seulement qu'on ne couvre jamais la voix du prêtre dans

ses prières présidentielles, mais aussi qu'on lui donne visuellement et spatialement la place première, comme au Seigneur.

Ceci était jadis parfaitement réalisé lorsqu'au fond de l'abside, dominant l'autel, prenait place sur son siège l'évêque entouré de ses prêtres. Celui-ci s'y tenait habituellement, sauf au moment précis du sacrifice eucharistique pour lequel il venait à l'autel. Cette disposition spatiale s'est conservée dans plusieurs basiliques occidentales anciennes. On la rencontre encore dans les rites orientaux (sauf le rite chaldéen). On la trouvait dans nombre de nos cathédrales jusqu'à la fin du Moyen Age, bien que dès la fin du 14^e siècle l'évêque cessât d'y prendre place. Dès l'époque franque, on peut voir ici ou là le siège de l'évêque transféré sur le côté du sanctuaire, tandis que l'autel recule parfois jusqu'au fond de l'abside.

Force est de reconnaître que cette disposition est celle qui signifie de la manière la plus claire la présence du Seigneur dans le président et son rôle de tête de toute l'assemblée. D'autre part c'est encore celle qui répond le mieux à la disposition générale de l'assemblée telle que nous avons tenté de la situer. Dans une réunion qui est le signe à la fois d'une annonce et d'un accomplissement, du « déjà » et du « pas encore » de l'existence chrétienne, de Dieu venant à son peuple et demeurant au milieu de lui, le président entouré de ses ministres est le juste vis-à-vis du peuple. Il localise le sanctuaire personnel en face d'une nef composée de pierres vivantes. Il achève l'édifice spirituel et visible de la communauté. Il polarise et oriente tout le Corps; il l'implante dans le mystère du Seigneur qui est venu, qui vient et qui viendra.

Une question se pose peut-être à votre esprit : cette place du président n'est-elle pas réservée à l'évêque ? En effet, dans les exemples anciens que nous pouvons alléguer, le président de l'assemblée est généralement un évêque. Mais à l'époque où cet usage était en vigueur, la presque totalité des églises importantes étaient présidées par un évêque. Si cette disposition a été abandonnée, ce n'est pas parce que les assemblées paroissiales étaient présidées par un prêtre, mais pour de nombreuses autres raisons. La distinction entre prêtre et évêque dans la liturgie est moins liée à la

place matérielle qu'ils occupent successivement dans un sanctuaire, qu'à la hiérarchie de ces emplacements quand l'évêque est présent dans une église presbytérale, et aux insignes spéciaux attachés à son siège. En réalité, la place du célébrant au fond de la nef est toujours prévue par les liturgistes parmi les dispositions éventuelles des cérémonies quand on célèbre *versus populum*.

Il existe une autre difficulté d'ordre plus pratique : dans la presque totalité des églises existantes où l'autel est conçu comme extrémité du lieu de culte, et dans celles où la sainte Réserve est à l'autel principal, la disposition évoquée plus haut est impossible. Il faut alors trouver la place qui mettra le mieux en valeur le siège du célébrant et son rôle de président.

Tout ce que nous avons dit vise moins à plaider pour généraliser un aménagement encore rare actuellement, qu'à rappeler une donnée fondamentale de la célébration liturgique : le président doit apparaître ce qu'il est : la tête de l'assemblée. L'architecte qui implante un sanctuaire, avant d'imaginer le prêtre à l'autel, doit envisager d'abord le cas du célébrant à son siège de président et lui aménager une place non accessoire et facultative, mais organique et permanente.

II. — L'AUTEL

De même que le président est en permanence le centre personnel de l'assemblée visible, l'autel est, pour la célébration eucharistique, le centre sacré de l'église de pierre. Nous disons le *centre* sacré, mais non pas nécessairement le *terme* dans l'espace. En effet, comme nous l'expliquions hier dans la disposition d'une assemblée à deux pôles, sa place naturelle est entre le presbyterium et les fidèles.

L'autel, pièce majeure de l'église, fait ailleurs, comme il convient, l'objet d'un rapport spécial. Contentons-nous des remarques qui, à son propos, touchent l'organisation générale du sanctuaire.

Tout d'abord l'autel n'est pas l'objet unique planté dans un sanctuaire désertique. Avec lui doivent composer la place du célébrant, celle des lectures et celle des autres ministres. On ne peut donc lui demander de meubler le sanctuaire à

lui tout seul, ni lui donner des dimensions qui éclipsent tout le reste. Les autels des églises antiques étaient toujours de dimensions modestes. Mais on mettait en valeur cet autel soit en l'habillant de tous côtés (comme il est de règle en Orient et comme il est encore prévu par le Pontifical romain²), soit encore en le surmontant d'un baldaquin. Le volume n'est pas le seul moyen de donner de l'importance à l'autel. Le jeu des lignes architecturales, la proportion des divers volumes entre eux, une juste élévation, l'éclairage, etc., peuvent y contribuer aussi bien. Ne nous laissons pas abuser par les objets innombrables et encombrants dont on a coutume de surcharger nos autels : retables, gradins, candélabres et lampes électriques, statues, croix multiples, pupitres, dentelles, fleurs, et maintenant divers livres et micros. Si on se contente des objets rituels nécessaires au sacrifice eucharistique, point n'est besoin de tant de mètres carrés!

Dans une assemblée à deux pôles personnels, le célébrant qui vient à l'autel pour l'eucharistie ne devrait-il pas officier face au peuple? Il est nécessaire d'observer que le problème de l'autel *versus populum* tel qu'il se pose aujourd'hui est relativement nouveau dans l'histoire de la liturgie. Durant une période assez longue et pour une bonne partie de la chrétienté, la question dominante, au dire de plusieurs historiens, ne fut pas celle de la position réciproque du célébrant et des fidèles, mais celle de l'orientation au sens strict, c'est-à-dire de se trouver face à l'orient pour la prière. L'orient symbolisait alors la direction de l'ascension et du retour du Christ. La chose valait surtout pour le moment de la prière dans la liturgie de la Parole. Dans la liturgie eucharistique, l'orientation est moins fixe. Selon que l'on appliqua le principe de l'orientation au célébrant ou à l'assemblée séparément, ou au deux à la fois, et cela pour la totalité ou pour certains moments de la liturgie, on a pu aboutir à des solutions bien diverses selon les lieux et les époques. En dehors de la tradition des basiliques romaines, il est difficile de conclure à quelque chose de net sur l'autel *versus populum*.

2. Noter l'intérêt de cette pratique dans le cas d'un autel existant mais peu esthétique, ou d'un autel provisoire, et même d'un autel définitif.

D'autre part on en vint en Orient à dérober plus ou moins complètement l'autel aux regards des fidèles. Une grande partie des rites se passait derrière le voile, ou le chancel, et plus tard, l'iconostase. Dans le sanctuaire, cependant, les concélébrants entouraient l'autel, comme on le fait toujours dans les églises orientales. Dans ces conditions, la question de l'autel *versus populum* n'avait pas grand sens. En Occident, durant le Moyen Age, sanctuaire et chœur étaient souvent clos, dérobant l'action sacrée aux yeux des fidèles, qui se pressaient à la porte du jubé pour apercevoir l'hostie au moment de l'élévation.

Aujourd'hui la question se pose très différemment. L'orientation au sens strict, c'est-à-dire la prière vers l'est, est une chose qui a perdu toute signification vivante dans notre civilisation, et vouloir s'y tenir serait archéologisme ou romantisme. En revanche, depuis la Renaissance, les nouvelles architectures ont manifesté plus ou moins le souci, dans la liturgie latine, de rétablir le contact entre l'autel et la nef. Enfin le renouveau liturgique, fondé sur le principe de la participation active et consciente de tous à l'action rituelle, conduit tout naturellement à faire que gestes et paroles du célébrant, dans la mesure où ils intéressent l'assemblée, lui soient perceptibles. L'autel face au peuple est spécialement bénéfique dans une église de dimensions restreintes et pour une assemblée bien groupée. Dans les grands vaisseaux, il perd de son intérêt dans la mesure où les gestes naturels du célébrant deviennent inaccessibles et où sa voix doit être sonorisée.

Cependant un point continue d'embrouiller la question et laisse insatisfait : la présence du prêtre à l'autel durant la première partie de la messe. S'il se tenait alors à son siège, comme cela s'est conservé dans la liturgie pontificale et a été restauré en plusieurs points durant la semaine Sainte, et s'il venait à l'autel pour la seule eucharistie, la solution du problème serait singulièrement facilitée.

Un autre problème vient du lieu de la Réserve eucharistique. Placée à l'autel majeur, elle exclut, d'après un récent décret, la célébration *versus populum*. Le fait que la sainte Réserve soit ou ne soit pas à l'autel principal entraîne donc des conséquences décisives pour toute l'organisation du sanctuaire. Non seulement la place de l'autel, mais encore

sa forme et ses proportions, ainsi que la place du siège présidentiel, et enfin l'harmonie de tout l'ensemble doivent être envisagés différemment dans un cas et dans l'autre. Que l'on puisse du jour au lendemain, dans une église, changer la direction de l'autel majeur, y placer ou en enlever la sainte Réserve, laisse craindre qu'on n'ait guère compris la cohérence et la complexité d'une célébration vraiment « située » dans un sanctuaire parfaitement accordé aux fonctions rituelles.

On peut observer à ce sujet que, selon la tradition des basiliques romaines et d'autres églises moins considérables, la célébration liturgique se déroule plus naturellement si l'autel n'a pas d'autre fonction que celle de servir au sacrifice eucharistique. La dévotion à la présence réelle a besoin d'une chaleur et d'un cadre à la fois plus intime et plus glorieux, exigences qui ne sont pas toujours aisément compatibles avec les fonctions de la liturgie solennelle. Dans celle-ci, au contraire, la sobriété de l'autel peut aider à mieux mettre en valeur le caractère sacré et transcendant de l'action qui s'y accomplit et la nature personnelle de cette action dans les ministres célébrants.

Signalons un dernier point relatif à l'implantation de l'autel dans le sanctuaire : son *élévation*. On a coutume de placer l'autel sur un emmarchement plus ou moins surélevé par rapport au niveau du sanctuaire. C'est en effet un moyen de le mettre en valeur et de permettre à l'assemblée d'y suivre plus aisément l'action sacrée qui s'y déroule. Observons pourtant que la principale dénivellation d'une église se situe normalement entre les deux grandes zones de l'espace cultuel : le sanctuaire et la nef. Il convient en effet que tout ce qui se passe dans le sanctuaire, et non seulement ce qui se fait à l'autel, soit également perceptible. Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire de donner à l'autel lui-même une surélévation considérable par rapport au reste du sanctuaire. C'est même impossible si le siège du célébrant se situe au fond de l'abside. Si le sanctuaire est à une juste hauteur, une différence d'un degré suffit souvent pour l'emmarchement où se trouve l'autel, sans qu'il soit besoin de transformer celui-ci en reposoir de Fête-Dieu ou en scène de théâtre. Le sacrifice eucharistique est celui de l'Église terrestre et de la communauté

présente. Il ne convient pas qu'il apparaisse comme la représentation d'un drame lointain et idéal. Son caractère transcendant et mystérieux découle de la sainteté de la victime qui y est immolée et il apparaît surtout dans la personne du prêtre, unique consécrateur, puis dans les rites que celui-ci accomplit, et enfin dans l'ensemble du sanctuaire, c'est-à-dire la zone sacrée de l'édifice.

III. — LE LIEU DE LA PAROLE

Pour le moment de la prière, l'assemblée est centrée sur le président à son siège; pour l'eucharistie, sur le prêtre à l'autel; mais pour les lectures et l'homélie, durant toute la liturgie de la Parole, tout converge vers l'endroit d'où est annoncée la Bonne Nouvelle.

On est frappé, tant en lisant les documents anciens qu'en étudiant l'architecture des églises, de l'importance donnée dans les premiers siècles à l'annonce de la Parole et au lieu d'où on la proclame. Pour une raison fonctionnelle facile à comprendre, ce lieu est d'abord un endroit élevé d'où la Parole peut porter. Les noms anciens l'indiquent clairement : *Bêma* signifie estrade ou tribune; *ambon* semble venir du verbe *anabainein* qui veut dire monter; *suggestum* désigne également un lieu élevé. La monition de l'ordination du lecteur y fait encore allusion. Car au-delà des raisons d'acoustique, cette position éminente met en lumière la dignité du ministre, lecteur ou diacre, qui transmet le message du salut, et le caractère sacré de l'Écriture ou de la prédication évangélique.

La place de cet endroit élevé n'est pas déterminée avec rigueur par la tradition. Souvent le *Bêma* se situait en plein milieu de l'église ou même dans la partie opposée au sanctuaire. Dans le Moyen Age latin, on a aussi proclamé les lectures sur le jubé. Plusieurs églises romaines de type monastique ont conservé deux *ambons* érigés de chaque côté de l'espace clos réservé à la *schola cantorum*, au milieu de la nef. A l'époque carolingienne, l'*ambon* de l'épître comportait deux degrés; le chanteur soliste du psaume qui suit l'épître restait sur le degré inférieur, d'où le nom de graduel qu'a reçu alors ce chant, jadis appelé « répons ».

Actuellement, le lieu de la lecture se rattache normalement au sanctuaire. Ce fait se légitime tant par la facilité des cérémonies pour les ministres lecteurs que pour la dignité de cette parole sacrée et son lien intime avec le sacrifice de l'autel. Seul le lieu de la prédication a été transféré dans une chaire située dans la nef, par nécessité acoustique, pour les grandes églises. Mais les possibilités actuelles de sonorisation n'imposent plus cette solution regrettable à beaucoup d'égards. Il est bien préférable que le célébrant prêche normalement de son siège ou, si besoin est, de l'*ambon*.

L'*ambon* est donc le lieu d'une triple annonce : 1° des lectures de l'Écriture sainte : Ancien Testament, épître et évangile; 2° des psaumes responsoriaux après la lecture (graduel ou répons), dont les versets devraient, par nature, être chantés par un soliste, le lecteur-chantre ou psalmiste; 3° éventuellement, de l'homélie.

La liturgie romaine prévoit deux places distinctes et symétriques pour l'épître et l'évangile à la messe. Ceci appellerait deux *ambons*, celui de l'évangile étant plus important. Mais dans une église dont le sanctuaire est de dimensions restreintes, il n'est pas toujours possible ni opportun de construire deux *ambons*. Un seul peut suffire qui se situera du côté où on lit l'évangile selon les rubriques. En revanche on peut imaginer un *ambon* à deux degrés. A un niveau inférieur et en avant de l'*ambon* proprement dit pourrait prendre place le psalmiste et peut-être le commentateur dont nous parlerons à l'instant.

La chose est incroyable et pourtant vraie : rares sont les églises modernes où le sanctuaire comporte d'une manière organique un véritable lieu de la Parole. Là encore, on semble n'avoir pas songé à cette pièce essentielle du culte chrétien. La raison en est toujours la même : si on ne pense qu'à la messe lue dans laquelle les lectures sont faites par le célébrant à l'autel, et si l'on n'a pas de vrais lecteurs, ministres liturgiques, chargés de lire ou de psalmodier, on ne se pose pas la question de leur emplacement. Au mieux, c'est un prêtre commentateur qui lit la traduction, n'importe où, dans le vide d'un espace inorganisé. Une fois de plus on constate que c'est la restauration du rôle des différents acteurs exigés par une liturgie intégrale qui oblige à

recréer un lieu de culte fonctionnel et invite à revaloriser en même temps les signes du mystère. Quand on entre dans une église, le lieu de la Parole devrait apparaître aussi clairement que la place du président et l'autel.

IV. — LE PRÉSANCTUAIRE

Il est un autre lieu important que la tradition nous oblige à considérer et que la restauration liturgique remet en lumière. Il s'agit du présanctuaire.

Un examen des liturgies orientales nous montre que dans tous les rites, en avant du chancel ou de l'iconostase qui clôt le sanctuaire, mais au même niveau que lui et nettement distinct de la nef par son élévation ou sa délimitation, s'étend un espace que les Grecs appellent *solea*, c'est-à-dire seuil. C'est le *lieu propre des diacres*, serviteurs et guides de l'assemblée célébrante. C'est de là qu'ils adressent sans cesse au peuple leurs proclamations et leurs monitions; ils y chantent les intentions des prières litaniques, le renvoi des catéchumènes, les rappels à l'attention et au silence avant les lectures et l'anaphore. D'anciens documents syriens nous expliquent que de là, ils doivent veiller sur l'assemblée, s'assurer que chacun a une place et est à sa place, en un mot que règne le bon ordre et que tout se passe avec dignité.

En second lieu, ce présanctuaire, à la jointure de la nef et du sanctuaire, est aussi le lieu de la *communion*. C'est là que les fidèles s'avancent pour recevoir le pain consacré. Cet endroit est souvent indiqué sur le sol par un pavement décoratif et symbolique.

Aujourd'hui, dans la liturgie romaine, le diacre ne s'adresse plus habituellement au peuple durant la messe. A part l'évangile, il ne dit que *Ite missa est*, et parfois *Procedamus in pace* ou *Flectamus genua*. Sa fonction est surtout d'assister le prêtre dans le sanctuaire et à l'autel. Mais la restauration liturgique a fait apparaître la nécessité, dans une assemblée qui veut être active et consciente, du rôle de conducteur que remplissait le diacre antique ou que remplit encore le diacre oriental. Ainsi est né ce personnage nouveau que l'*Instruction* appelle le *Commentateur*. De

son rôle, on vous a parlé l'an passé. Mais quelle est sa place dans la célébration ?

Ce n'est pas le sanctuaire proprement dit, car il n'est ministre d'aucun rite, et son rôle est d'être intermédiaire entre sanctuaire et nef. Ce n'est pas davantage l'*ambon*, qui doit être réservé à la Parole de Dieu sous peine de dévalorisation de celle-ci. En outre, si, comme il est normal, il y a des lecteurs, le commentateur devrait sans cesse leur céder la place, ce qui entraînerait un continuel remue-ménage. En pratique on constate qu'il se tient où il peut, tantôt dans le sanctuaire, tantôt à l'*ambon*, tantôt à la table sainte, tantôt dans la nef, quand il ne voyage pas de droite et de gauche. C'est là un désordre. De par sa fonction, il doit être vu du peuple, mais ne jamais usurper une fonction du sanctuaire. On souhaiterait que, à l'instar du diacre antique ou oriental, une place soit prévue pour lui dans un présanctuaire, situé par exemple une marche plus bas que le sanctuaire proprement dit, et quelques marches plus haut que la nef. Ce présanctuaire est nécessaire, par ailleurs, pour les cérémonies des ministres inférieurs, la dignité des déplacements et la transition entre la nef et le lieu des mystères.

C'est aussi à ce présanctuaire que se rattache le lieu de la communion des fidèles. Le fait de s'approcher du sanctuaire est le signe local de la participation de tous aux mystères accomplis sur l'autel. Les cérémonies de notre liturgie romaine prévoient un banc de communion où les fidèles communient à genoux. On peut regretter que cela oblige le prêtre à se déplacer d'une personne à l'autre, au lieu que les fidèles viennent à lui comme en Orient. En revanche, ce banc de communion délimite assez bien dans nos églises les deux grandes zones que sont le sanctuaire et la nef. Il n'est pas pour autant nécessaire d'en faire une barrière qui nuirait psychologiquement à la libre communication qui doit exister entre ministres et fidèles dans toute la célébration. C'est aussi une exagération de vouloir donner au banc de communion la forme d'une petite table, sous prétexte que c'est la « sainte table ». Il n'y a pas d'autre table que l'autel, ou plutôt l'appellation « sainte table » désigne la communion elle-même en tant qu'elle est participation au repas du Seigneur.

Je reviendrai bientôt sur les problèmes spatiaux que pose le grand nombre des communions et la nécessité d'y pourvoir.

Pour en terminer avec le sanctuaire, rappelons que la ou les sacristies s'y rattachent directement; on doit pouvoir communiquer facilement de la sacristie au sanctuaire, mais aussi de la nef à la sacristie sans traverser le sanctuaire.

CONCLUSION

Ayant passé en revue les principaux éléments dont se compose l'espace d'un sanctuaire destiné au culte chrétien : siège du célébrant, autel, lieu de la Parole, présanctuaire, concluons en situant le sanctuaire par rapport à la nef.

La dignité du sanctuaire, tête de l'édifice, interdit qu'il soit trop étriqué. Si l'on a d'ailleurs le souci de satisfaire aux exigences que nous avons dites, un espace relativement important lui sera réservé. Cependant il ne faut le faire ni trop profond, ni trop large. S'il est trop profond, le contact peut être perdu entre l'autel et la nef par l'effet d'un espace intermédiaire vide et mort comme on le voit dans nos églises gothiques aux chœurs interminables. S'il est trop large, la concentration est rendue plus difficile. Ce dernier défaut se remarque dans plusieurs églises modernes de plan barlong ou carré où le sanctuaire a la même largeur que la nef. Un décrochement sur un ou deux côtés peut être plus heureux et permettra souvent de loger en bonne place l'orgue et la chorale.

Enfin la prééminence du sanctuaire invite à le surélever. C'est aussi une condition de visibilité. Mais il ne faut pas le monter tellement qu'on ait l'air d'en faire une scène de théâtre, comme on le voit dans nombre d'églises construites entre les deux guerres. Nous avons signalé également le danger qu'il y aurait à surélever tellement l'autel par rapport au niveau d'ensemble du sanctuaire qu'il vienne à éclipser presque complètement le siège du président et le lieu de la parole.

Je vous livre en finissant ce petit test que vous pouvez faire pour juger de la qualité liturgique de l'aménagement d'un sanctuaire : est-il possible, quand on entre dans une

église vide, d'imaginer aussitôt, à partir de la disposition même des lieux, l'assemblée vivante, en acte de prière sous la présidence de son pasteur, en acte d'audition et de réponse par le chant à la Parole de Dieu, en acte d'eucharistie autour de l'autel et de communion à la table du Seigneur ? Combien d'entre nous ne peuvent même pas donner un *satisfecit* à l'église où s'exerce leur ministère habituel ? Mais que dire quand certaines églises que l'on construit aujourd'hui, en 1960, ne satisfont pas davantage aux justes exigences du culte chrétien ? Espérons qu'une sensibilité liturgique plus affinée du clergé et du peuple chrétien influera sur l'aménagement et la construction des édifices qu'ils se donnent pour y rencontrer le Dieu vivant dans son Église et ses sacrements.

J. GELINEAU.